



# Suivi (monitoring) du bénéfice que l'économie nationale retire des données de la MO

## Explications (version du 3 mars 2008)

### But et structure

Le suivi (monitoring) sert à évaluer et à documenter le bénéfice que l'économie nationale retire des données de la mensuration officielle (MO). La contribution de la mensuration officielle à l'économie nationale et à la société comporte de multiples facettes: la sécurité juridique en matière foncière, des données de base pour une infrastructure de géodonnées complète, la perception d'émoluments ou l'emploi de personnel.

Le bénéfice que l'économie nationale retirera des données de la MO sera d'autant plus élevé que la quantité de données disponibles est plus importante et que celles-ci sont fréquemment employées. Des statistiques appropriées pour en attester au niveau de la Suisse entière nous manquent jusqu'à présent. L'objectif du suivi est donc de recueillir de telles informations statistiques et d'établir des séries chronologiques permettant d'en tirer les conséquences qui s'imposent.

Dans les années à venir, l'évaluation sera conduite une fois par an, afin que les indicateurs sélectionnés puissent être suivis sur une certaine durée. Le suivi s'articule pour l'essentiel autour de quatre thèmes. On détermine dans un premier temps la taille de l'ensemble de l'infrastructure, respectivement du système "mensuration officielle", puis l'activité du système, l'utilisation des données et enfin des indications qualitatives sur le bénéfice que l'économie nationale tire des données de la MO.

L'enquête se subdivise donc en quatre chapitres:

1. **Ampleur de la mensuration officielle** (nombre de biens-fonds, de bâtiments, de personnes occupées)
2. **Activités de mise à jour** (nombre de mutations et chiffre d'affaires)
3. **Utilisation du système** (diffusion des données, utilisateurs réguliers, accès en ligne)
4. **Bénéfice qualitatif retiré par l'économie nationale.**

Ces quatre thèmes principaux et les indicateurs y relatifs sont décrits plus en détails ci-après.

### 1. Ampleur de la mensuration officielle

Ces indicateurs ont pour but de déterminer la taille de l'infrastructure "mensuration officielle". Pour cela, des informations relatives au nombre des objets les plus importants et de personnes occupées dans la mise à jour de la MO sont nécessaires.

**1.1 Nombre de biens-fonds :** Le nombre total de biens-fonds au sens de l'OMO / OTEMO définit la taille du système de la MO. Par "nombre total", on entend la totalité des biens-fonds situés sur le territoire cantonal, qu'ils aient été mesurés ou non. Il faut par ailleurs tenir

compte du fait que, selon les règles en vigueur dans le canton concerné, tous les biens-fonds ne sont pas forcément inscrits au registre foncier (par exemple les immeubles du domaine public propriété des pouvoirs publics). Le nombre total de biens-fonds recherché sous 1.11 comprend la totalité des biens-fonds situés dans les limites du territoire cantonal, qu'ils aient été mesurés ou non, qu'ils soient inscrits ou non au registre foncier.

Le nombre de biens-fonds recherché sous 1.12 englobe tous ceux qui ont été mesurés et qui sont enregistrés dans la mensuration officielle, indépendamment du standard de mensuration.

**1.2 Nombre de bâtiments** : Le nombre de bâtiments constitue un second paramètre caractérisant l'ampleur du système de la MO. Le nombre recherché ici comprend tous les bâtiments, habités ou non, enregistrés dans la MO.

L'art. 14 OTEMO est en principe déterminant pour la définition de bâtiment; son premier alinéa précisant que "les bâtiments sont des constructions durables, bien ancrées dans le sol et servant à l'habitat, à l'artisanat ou à l'industrie au sens large." De plus, la définition de bâtiment correspond à celle du Registre fédéral des bâtiments et des logements de l'Office fédéral de la statistique ("critère du mur commun").

Pour les maisons en terrasses et les maisons à plusieurs appartements, c'est la définition de la directive de la CSCC sur le degré de spécification dans la mensuration officielle (état le 14.6.2006, D+M Express 2006/07) qui s'applique: "1 villa en terrasse = 1 maison à plusieurs appartements = 1 bâtiment" (3.1.6.8).

Les bâtiments souterrains de la couche "objets divers" ne sont pas pris en compte pour cette statistique.

**1.3 Nombre des personnes occupées dans la mise à jour de la MO** : Le nombre de personnes occupées dans la mise à jour de la MO est un autre paramètre caractéristique de l'ampleur de la MO. En font partie les personnes employées à plein temps ou à temps partiel dans la mise à jour de la MO. Ces personnes peuvent par ailleurs travailler dans d'autres domaines.

C'est à dessein que l'on renonce à séparer les occupations à plein temps et à temps partiel vu que cela compliquerait par trop le relevé. Les résultats sont donc entachés d'une certaine erreur qui suit toutefois une certaine systématique et qui peut être considérée comme à peu près constante. Pour le but du suivi, on peut admettre que les indications de base ne s'en trouvent pas faussées.

Les personnes actives sont subdivisées en groupes professionnels (ingénieurs géomètres brevetés, ingénieurs, géomaticiens, apprentis et autre personnel) et selon les niveaux administratifs auxquels ils appartiennent (canton, autres administrations publiques, bureaux privés). Contrairement aux statistiques antérieures, plus aucune différence n'est faite entre les ingénieurs diplômés des EPF et les autres ingénieurs au sein des groupes professionnels. En revanche, les présentes statistiques établissent une distinction entre les ingénieurs géomètres brevetés et tous les autres ingénieurs (EPF, HES, techniciens), de même qu'entre les géomaticiens, les apprentis et le reste du personnel.

## 2. Activités de mise à jour

Les indicateurs relatifs aux activités de mise à jour ont pour but de déterminer le niveau d'activité du système de la MO. C'est pour cela que l'on recueille des informations

concernant le nombre de mutations et le chiffre d'affaires global qu'elles génèrent.

On distingue deux parties pour le chiffre d'affaires : la «part liée aux investissements» et la «part liée au traitement». Notons cependant que la terminologie utilisée pour désigner ces deux parties varie d'un canton à l'autre.

La «**part liée aux investissements**» est aussi appelée parfois «part liée à l'infrastructure», «taxe / émolument d'investissement» voire «surtaxe d'État» et certains cantons s'abstiennent de la percevoir. Par «part liée aux investissements», on entend la part des recettes rétrocédée aux pouvoirs publics - Confédération, canton ou commune - ou à une autre institution ayant assuré un préfinancement, sous forme d'émolument, de dédommagement ou d'indemnité pour d'éventuels investissements préalables.

La «**part liée au traitement**» est celle revenant à l'institution exécutante à titre de dédommagement pour les dépenses qu'elle a directement engagées et qui englobe les éventuels travaux d'entretien de sa propre infrastructure. En ce sens, la part liée au traitement comprend aussi les coûts d'entretien et les dépenses consenties par le géomètre ayant procédé à l'exécution des travaux.

Les deux informations concernant le chiffre d'affaires sont calculées hors taxes, le taux de TVA pouvant varier au cours du temps et la part inhérente à la TVA n'apporte aucune contribution directe à la création de valeur.

### 3. Utilisation du système

Il s'agit dans ce chapitre de constater l'utilisation que l'on fait des données de la MO. Les principes de base sont les suivants:

- on s'intéresse à l'utilisation des données de la MO au sens général, à savoir les données analogiques et numériques ainsi que les données tramées (raster) et vectorielles; cela comprend donc p. ex. aussi l'utilisation du plan d'ensemble comme "produit annexe" de la MO;
- on ne fait pas de distinction entre utilisation simple et commerciale ou utilisation selon l'ordonnance sur la reproduction de données de la mensuration officielle (ORDMO), mais on s'intéresse à l'utilisation globale des données de la MO;
- pour l'utilisation des données, on distingue entre les montants en francs et les quantités;
- on distingue entre les utilisateurs occasionnels et les utilisateurs réguliers / abonnés.

D'où le schéma de base suivant:

	Utilisateurs réguliers / abonnés	Utilisateurs occasionnels
Francs	Emoluments annuels d'utilisation + éventuels autres émoluments d'acquisition (question 3.11)	Emoluments d'acquisition, éventuels émoluments d'utilisation ou autres (question 3.12)
Quantité	Contrats (question 3.2)	---
	Acquisitions de données (analogiques / numériques) (questions 3.31 et 3.32)	
	Portails et sessions utilisateurs (questions 3.41 et 3.42)	

**Utilisateurs réguliers / abonnés** : Sont considérés comme utilisateurs réguliers ou comme abonnés les utilisateurs qui, par contrat, ont obtenu le droit d'acquérir des données de la MO pour une surface d'un seul tenant, dans une ou plusieurs communes, d'une surface minimale définie, sur une longue période. Pour ce droit, ils s'acquittent d'un émolument annuel d'utilisation et d'un éventuel émolument d'acquisition de données ou d'éventuels autres émoluments.

**Utilisateurs occasionnels** : Tous les utilisateurs qui ne sont pas des utilisateurs réguliers ou des abonnés comptent comme utilisateurs occasionnels. Pour chaque acquisition de données, ils s'acquittent d'un émolument d'acquisition qui, selon la définition cantonale, peut se composer d'un émolument d'utilisation et de traitement ou également d'autres éléments.

Les informations concernant le chiffre d'affaires sont calculées hors taxes ici aussi puisque celle-ci peut varier au cours du temps et que la part inhérente à la TVA n'apporte aucune contribution directe à la création de valeur.

**Acquisition de données** : Une acquisition de données est initiée par une commande et occasionne une certaine action pour la livraison par le service de diffusion. La commande elle-même peut prendre diverses formes (formulaire, courrier, fax, téléphone, courriel, etc.).

Lorsqu'une commande se réfère au même extrait de carte ou à la même délimitation géographique, cela ne compte que pour une commande même si plusieurs exemplaires ou copies sont acquis. Toutefois, si une commande se réfère à divers extraits, elle compte comme commande multiple.

**Portail** : Il s'agit d'un accès central sur l'Internet ou l'Intranet, permettant l'accès internes et externes, à la demande, à des informations et des services, dans le cas présent à des données et des prestations de la MO.

**Sessions utilisateurs** : Par session utilisateurs, on entend une session durant laquelle un utilisateur déclenche un trafic de données entre un serveur et son client et qui peut être attribuée de façon univoque à une session-ID. Pendant une session, l'utilisateur peut utiliser des prestations WMS, WFS, de visualisation ou de téléchargement (viewing ou download).

#### **4. Bénéfice qualitatif retiré par l'économie nationale**

Ce chapitre doit permettre la détermination empirique du bénéfice que l'économie nationale retire des données de la MO. On admet à cet égard que le bénéfice que l'économie nationale retire des données de la MO est réel, surtout si ces dernières sont utilisées le plus souvent possible et pour remplir d'autres tâches qui incombent à l'État. Par tâches de l'État, on n'entend pas forcément uniquement des tâches assumées par l'État lui-même; il peut aussi s'agir d'autres tâches au service de l'économie nationale exécutées par d'autres institutions.

La liste des tâches désignées "fondamentales de l'Etat" dans le questionnaire donne un éventail des tâches possibles recourant aux données de la MO. La liste est structurée par thème et n'est pas exhaustive. Vous pouvez l'allonger si d'autres domaines utilisant des données de la MO s'imposent.

Il faut comprendre comme suit les réponses aux différentes questions:

**Quel est le degré d'utilité des données de la MO pour l'accomplissement de cette tâche fondamentale de l'État?** Cette question concerne les différentes tâches que l'État doit remplir et pour lesquelles les données de la MO offrent un bénéfice potentiel. Réponses possibles:

- nul: les données de la MO ne sont pas nécessaires pour accomplir la tâche fondamentale de l'Etat concernée;
- faible: les données de la MO sont de peu d'utilité;
- important: les données de la MO sont très bénéfiques pour l'accomplissement de la tâche en question;
- indispensable: la tâche fondamentale de l'Etat en question ne peut pas être remplie sans les données de la MO.

**Comment les données de la MO sont-elles acquises?** Cette question concerne la forme de la remise des données. Réponses possibles:

- sur des plans papier: acquisition de données sur papier;
- via des supports de données: les données sont acquises sur un support de données (p. ex. CD);
- par transfert de données: les données sont acquises moyennant un transfert de données nécessitant une intervention de la MO pour la livraison des données;
- via un service web: les données sont directement acquises via des services basés sur le web, la personne/le service passant la commande peut effectuer l'acquisition de façon autonome.

**À quelle fréquence des données de la MO sont-elles acquises?** Cette question se réfère à la fréquence d'acquisition de données. Réponses possibles:

- en permanence: acquisition permanente ou journalière des données de la MO mises à jour;
- chaque semaine: acquisition tous les 3 à 14 jours;
- chaque mois: acquisition tous les 1 à 5 mois;
- chaque année: acquisition de données tous les 6 à 12 mois ou à des intervalles plus longs.

Le chapitre 4 ne sera pas intégré chaque année sous cette forme dans l'enquête vu que les indications ne sont pas susceptibles de beaucoup changer. Suivant le déroulement des prochaines enquêtes sur le suivi (monitoring), ce chapitre sera repris d'ici quelques années seulement.

### **Remarque générale concernant le remplissage du questionnaire**

En l'absence de statistiques concernant les indicateurs recherchés, nous vous saurions gré de bien vouloir essayer de procéder à des estimations. Outre les comparaisons croisées toujours possibles, le suivi vise avant tout à permettre l'établissement de séries chronologiques pouvant être dépouillées annuellement. Il est important, dans cette optique, que les informations soient recueillies annuellement et de façon complète, même si elles ne reposent que sur des estimations. Une estimation vaut mieux qu'une absence totale d'information.